

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 79

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (suppression d'une coordination déjà opérée à l'alinéa 54 de l'article 1^{er}.)